



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question au Gouvernement n° 290

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et concerne toujours le mouvement des chômeurs.

Madame la ministre, comme vous avez pu le constater devant l'élargissement de ce mouvement, vos propositions de samedi dernier n'ont pas convaincu. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française).

M. Jean-Louis Debré. Vous n'êtes pas convaincant non plus !

M. Guy Hermier. Ce n'est pas à vous que je m'adresse, car vous, vous ne nous avez pas convaincus !

Certes on ne peut que vous suivre, madame la ministre, lorsque vous dites que le fond du problème est la création d'emplois. Les chômeurs veulent avant tout du travail. Vous pouvez donc compter sur notre groupe pour contribuer à une bonne loi sur les trente-cinq heures et plus tôt nous examinerons la loi sur l'exclusion, mieux ce sera.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de chômeurs, de RMIstes, de sans-droits vivent dans des conditions insupportables. Nombre d'entre eux et leurs organisations ont choisi de refuser l'intolérable, plutôt que de s'y résigner. Nous partageons ce choix légitime qui reçoit un large soutien dans l'opinion. C'est la signification de la revendication d'une allocation exceptionnelle de fin d'année et, au-delà, de minima sociaux permettant de vivre dignement.

La proposition du groupe communiste concernant les chômeurs ayant cotisé quarante ans, qui viendra en discussion le 14, va dans ce sens. Il y a là une forte exigence sociale et de dignité.

Madame la ministre, je vous en conjure, n'espérez pas éteindre ce cri par le recours à la force. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Ce serait une faute politique grave de conséquences.

Entendez les chômeurs qui manifestent aujourd'hui à Paris et dans les régions. Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, ils ne comprennent pas pourquoi les milliers d'allocations exceptionnelles versées l'an dernier ne le sont pas cette année. («Eh oui !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

J'ai apprécié ce que j'ai cru être un certain changement de ton de votre part. Nous vous demandons maintenant de répondre concrètement et vite à l'attente des chômeurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, c'est vrai qu'il est difficile de convaincre des chômeurs auxquels on dit depuis des années - les uns comme les autres - que demain sera meilleur. Mais je crois profondément que les Français pensent aujourd'hui que le Gouvernement essaie par tous les moyens, en ouvrant toutes les pistes, de régler le problème de l'emploi. Je l'ai dit samedi, je le redis aujourd'hui: c'est le seul problème, mais il prend du temps et c'est pourquoi nous ne pouvons pas nous y cantonner.

Il faut prévenir l'exclusion; vous l'avez dit. Ce sera l'objet de cette loi, préparée par dix-neuf ministres et portant sur le logement, la santé, l'éducation, la formation, la culture, le tourisme, la justice, etc. de telle sorte que la lutte contre les exclusions constitue une véritable priorité dans chaque ministère et que nous ne nous trouvions plus, comme aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes qui vivent avec moins de 3 000 francs par mois: les chômeurs, les «fin de droits», les RMIstes, tous ceux qui attendent une indemnité parce qu'ils ne remplissent pas totalement les conditions. Tout cela, nous le savons.

M. Renaud Muselier. Soyez concrète !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vais être concrète parce que vous l'avez rarement été sur ces sujets ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

C'est la raison pour laquelle nous avons pris des contacts avec l'UNEDIC pour régler les problèmes de formation des chômeurs. Je pense que, cet après-midi, l'UNEDIC prendra des mesures pour que les fonds d'urgence soient abondés à côté de ce que font l'Etat, les conseils généraux et les communes pour les cas les plus importants.

Nous avons revalorisé l'ASS de 3 % au 1er janvier.

J'espère que votre proposition de loi sera votée - en tout cas, le Gouvernement l'accueille favorablement - pour accorder la retraite à cinquante-cinq ans à ceux qui ont cotisé pendant quarante ans. C'est une raison de justice sociale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Maintenant, je vais vous dire les choses comme je les pense.

La solution au problème du chômage va être abordée pas à pas avec des résultats que nous avons commencé de sentir de manière ténue au cours des trois derniers mois.

Concernant la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des chômeurs de longue durée et des RMIstes, j'ai pris des décisions. Le budget que le Premier ministre m'a accordé va nous permettre d'accompagner ceux qui sont en difficulté.

Les cellules d'urgence vont être rendues permanentes. Elles auront des moyens plus importants qui leur permettront de répondre à ceux qui sont en pleine détresse.

Je souhaite très simplement que les chômeurs qui sont dans les ASSEDIC comprennent qu'ils sont entendus; qu'ils comprennent, comme cela a été le cas à Arras, que sur les 250 dossiers présentés, 200 ont donné lieu à une aide de 2 000 francs.

Je ne voudrais pas - je vous le dis, monsieur le député, car nous sommes engagés dans une responsabilité collective - que, dans quelques jours, des chômeurs qui ne peuvent plus s'inscrire dans les ASSEDIC, ni percevoir leur dû, s'en prennent à d'autres chômeurs, ceux qui crient leur douleur et leur angoisse.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Sachez que si beaucoup d'ASSEDIC occupées sont aujourd'hui libérées, c'est aussi parce que nous avons travaillé et discuté avec ceux qui, sur le terrain, parlent au nom des autres.

J'espère que cette responsabilité, de part et d'autre, permettra à la fois d'avoir renforcé notre conviction et notre engagement aux côtés des chômeurs, notamment de ceux qui souffrent le plus, et aux ASSEDIC, qui travaillent pour eux, de retrouver des conditions normales de travail dans les jours qui viennent. Il faut que tout cela se fasse avec la responsabilité de chacun et avec la volonté majeure de l'ensemble de notre pays de faire preuve de solidarité avec ceux au nom desquels ils ont voulu parler. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur quelques bancs du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Guy Hermier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 290

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 1998, page 12

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 1998